ARTISANS, COMMERÇANTS, PME...
LA CCPT VOUS AIDE

Vous êtes une entreprise de moins de 15 salariés ?
Votre siège social ou unité de production est situé sur le Pays Tarusate ?
Vous êtes inscrits au RCS ou au RM ?
Votre chiffre d'affaire est inférieur à 1 million ?

↳ vous souhaitez réaliser
des travaux dans vos locaux ou
acquérir du matériel de production ?

VOUS ÊTES SÛREMENT ÉLIGIBLE À NOTRE SUBVENTION COMMUNAUTAIRE !

documents en ligne sur **www.pays-tarusate.fr**
dans la rubrique **développement économique**

↳ consultez notre règlement
d'intervention puis complétez
le formulaire de demande
de subvention

Communauté de Communes du Pays Tarusate ccpt